



BOIS-DES-FILION

Règlement 6254 amendant le règlement de zonage numéro 6200, afin de créer la zone 32-H à même la zone 13-H et d'ajouter des dispositions relatives aux projets intégrés résidentiels (plateau natura)

Résultats des décomptes des signatures pour le règlement 6254 :

Je, **Charles-Hervé Aka, greffier** de la Ville de Bois-des-Filion informe les personnes habiles à voter du secteur 13-H :

- ☞ Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de **188**;
- ☞ Que le nombre de signatures apposées est de **383**;

Veillez prendre note que ces résultats sont non officiels et qu'ils le seront à la suite du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la prochaine séance du conseil qui se tiendra le 11 septembre 2017.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 25 août 2017

Charles-Hervé Aka, LL.M
Greffier